



VILLE DE
BEAUZELLE

PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ ACCUEIL ALSH/MERCREDIS Année scolaire 2022-2023

Document à compléter si votre enfant est inscrit au service ALSH durant les vacances scolaires et le mercredi.

Je soussigné, _____,
père, mère, représentant légal ou titulaire de l'autorité parentale (1) de l'enfant (prénom et nom de l'enfant)

_____ ,
autorise que le Protocole d'Accueil Individualisé en cours pour mon enfant dans le cadre des services d'accueil périscolaire, valable jusqu'au _____, soit mis en œuvre lors de l'accueil de mon enfant au sein des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de la ville et autorise à ce que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant durant ce service.

J'autorise ces personnels à pratiquer les gestes et administrer les traitements prévus dans le protocole d'accueil individualisé et ces annexes.

Fait à Beauzelle le, ____ / ____ / ____

Le responsable légal
(signature)

Pour acceptation

Nom et signature du responsable ALSH :

Attention !

Il conviendra de fournir au centre de loisirs, pour les vacances et les mercredis, une trousse d'urgence fermée, au nom de l'enfant contenant l'ordonnance et les médicaments prescrits par le médecin.

Il relève de la responsabilité des parents de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés.

(1) Rayer la mention inutile